



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
Du Vendredi 22 mars 2024 à 17h45

Le Président Mr Jacques DUCATEL ouvre la séance de l'A.G ordinaire à 18h. Une minute de silence est observée en mémoire de Mr CANAL Jean Louis, Maire de Rousset et Jean Pierre CABASSUD, cabanier, décédés tous deux en Mars 2024. Le quorum n'étant pas atteint, une autre A.G est ouverte à 18h15 en fonction de l'article 13, alinéa 1 à 5 des statuts de la Société, stipulant que le quorum n'est pas nécessaire pour débattre et voter à la majorité des présents.

Secrétaire de séance : Mr NESTOLAT Max

Cette A.G concerne la saison de chasse 2023-2024.

Elle est ouverte à tous les membres de la société de chasse A, B, G et non-résidents à jour de leurs cotisations annuelles 2023-2024.

LE BILAN MORAL DE LA SAISON PASSEE est présenté par le Président.

La saison cynégétique a été bonne dans l'ensemble pour les chasseurs et 75 sangliers ont été prélevés dans la saison sur l'ensemble de la commune.

Les lâchers de reproducteurs lapins se sont bien déroulés en avril.

Le calendrier des lâchers de gibiers de tir a été respecté, environ un tous les quinze jours d'octobre à décembre.

Le bilan moral est adopté à l'unanimité.

LE BILAN FINANCIER est présenté par le Trésorier.

2023-2024 : 8091.44€ (CC 5444.23€ + CSL 2647.21€)

(Subventions : Mairie : 2500€ FDC13 : 1062.71€)

Le bilan financier est adopté à l'unanimité.

ELECTION DES TIERS SORTANTS :

Les trois membres sortants sont réélus à l'unanimité :

Mrs DUCATEL Jacques, MILLE Philippe, NESTOLAT Max

Aucun volontaire ne se présente pour remplacer les démissionnaires.

Le Conseil d'Administration passe provisoirement à huit membres : BASSO Stéphane, DUCATEL Jacques, FLAMENT Claude, MILLE Philippe, MESTIVIER Denis, NEGREL Jean Claude, NESTOLAT Max. VENTRE Alex.

CHASSE AU LIEVRE : La mise en place des bracelets de prélèvement a fonctionné sans remarques objectives de la part des chasseurs. Les bracelets 2023 utilisés devront être présentés à la remise des cartes 2024 pour l'obtention d'autres bracelets.

8 lièvres ont été déclarés tués avec bracelet durant la saison passée. **Le contrevenant se faisant prendre avec un lièvre non bagué sera exclu définitivement de la société.**

GARDERIE : Les deux gardes, Mr MICHELON Jean François et CROSSON Christian de l'Association « Groupement des Propriétaires Ruraux », ont effectué leur travail de contrôle tout au long de la saison. (Contrôles de chasseurs et verbalisations de chiens errants)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

Formation à la sécurité : Le stage d'une journée de formation sur notre commune, en collaboration avec la Mairie (salle) et la FDC 13 a eu lieu le Mercredi 3 mai 2023 à la salle des familles. 55 chasseurs étaient présents.

Journées de chasse : Elles restent fixées à quatre jours par semaine.

Samedi, dimanche, mardi, jeudi et les jours fériés 1^{er} et 11 novembre, 25 décembre et 1^{er} janvier.

Une demande a été faite par un sociétaire pour chasser le lundi exceptionnellement, lendemain de l'ouverture générale, considérant que les communes alentour chassent ce jour-là. La décision sera prise en réunion de CA avant fin juin.

Tenue orange et sécurité :

Obligatoire dans les battues, elle est devenue obligatoire en action de chasse par le port d'un élément, casquette, brassard ou gilet.

Cartouches au plomb : Depuis le 23 février 2023 il est interdit de chasser avec des munitions au plomb à moins de 100 mètres de tout ruisseau, rivière et étendues d'eau naturelles ou artificielles.

Journée des anciens : Il n'y a pas eu de lâcher de faisans ce jour là mais nous avons organisé un repas au restaurant.

OUVERTURE ET JOURS DE CHASSE :

Date d'ouverture **le dimanche 8 septembre 2024** (sous réserve préfectorale)

Interdiction de chasser dans les vignes même vendangées jusqu'à la fin des vendanges.

(Fermeture des caves de Rousset et Trets)

Les jours d'ouverture des vignes et celui des réserves seront fixés par le C.A. et affichés.

PRIX DES CARTES INCHANGES : A : 100 € B : 175 € Invités : 250 €

Cartes demi-tarif dans les catégories A et B pour les sociétaires âgés de 65 ans révolus à l'ouverture et ayant pris la carte depuis plus de 5 ans.

Nous rappelons que la catégorie C est devenue « invitation annuelle payante ».

Paiement par chèque obligatoire

DISTRIBUTION DES CARTES DE CHASSE :

Un seul jour. Le vendredi 06 septembre 2024 de 17h à 19h restaurant des anciens.

Possibilité d'obtenir sa carte de la saison en envoyant sa demande, accompagnée d'un chèque correspondant au prix de la catégorie et des copies des papiers demandés (validation du permis 2024-2025, assurance individuelle) et une enveloppe timbrée à votre nom, à l'adresse suivante :

**Mr DUCATEL Jacques Président de la Chasse
1085 Chemin de St Privat 13790 ROUSSET**

GIBIERS DE TIR : Les lâchers se feront toujours le samedi après-midi.

L'avant-veille de l'ouverture des réserves et des vignes.

Le samedi 12 octobre

Le samedi 26 octobre.

Le samedi 9 novembre.

Le samedi 23 novembre.

Le samedi 7 décembre.

Le samedi 21 décembre.

Les quantités de perdrix et faisans seront déterminées à chaque lâcher.

Les lâchers sont effectués par les membres du Conseil d'Administration.

La présence d'autres membres de la société n'est pas autorisée.

RESERVES PERMANENTES :

-Autour du château, de la maison et de la ferme du Défend et maison de Pascal Coutagne.

-Autour de la faisanderie du Plan et Terre de Mistral.

-Zone industrielle au Sud de l'Arc, entre le Verdalaï limite de Peynier à l'EST et la limite avec Fuveau à l'OUEST des entrepôts LIDL.

REGLEMENTATION LIVRES, PERDRIX, LAPINS :

La chasse aux lièvres se fera **du Dimanche 6 octobre au dimanche 8 décembre 2024.**

Fermeture comme la perdrix. (Voir règlement préfectoral et règlement interne)

Fermeture du lapin le 22 décembre au soir. (Arrêté préfectoral)

CARTES D'INVITATIONS :

Elles sont à demander auprès du Président (06 87 05 83 13) et du Trésorier (06 77 42 28 49). A utiliser en fonction du règlement intérieur en vigueur.

DIVERS :

-Il y a toujours une mise en place d'appareils photos de surveillance sur le territoire.

-Il y a trop de cartouches qui sont laissées à terre.

VERIFICATEUR DES COMPTES :

Mr Jean Yves AMPART est réélu pour l'année 2024-2025.

BATTUES :

Nathan LATIL reste responsable et chef de battues.

Suppléant : Gérard MONDINO

DERNIERES NOUVELLES :

Nous vous demandons d'amener deux enveloppes timbrées à votre adresse le jour de la remise des cartes, afin de limiter les dépenses de correspondances pour les circulaires.

Pour pallier à la carence d'adresse mail, vous pouvez consulter le site de la société : « lesamisreuni.fr » sur lequel vous trouverez toutes les informations et modifications de dernière minute.

LAPINS DE GARENNE : Un lâcher de 30 trios sera effectué sur les diverses garennes du territoire communal en avril mai 2024.

Une nouvelle garenne a été créée chemin du vallon en remplacement des deux du Défend qui ne sont plus utilisées.

Il a été envisagé le lâcher des compagnies de perdreaux avec meneur confirmé cette année.

La séance est levée à 18h 55.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président : Jacques DUCATEL